



SPORT ET LOISIRS, SANTÉ PUBLIQUE

Réouverture de la piscine des Bains des Docks le lundi 8 mars

Fermé depuis le 30 octobre dernier, le centre aquatique rouvre ses portes à compter du lundi 8 mars 2021 dans le cadre d'un protocole sanitaire renforcé. Dans un premier temps, seul le bassin extérieur est accessible au public. Les tarifs d'entrée pour les adultes et les étudiants sont adaptés.

PUBLIÉ LE
26 FÉVRIER 2021

[Dernière mise à jour le 26/03/2021]

Conditions de la réouverture le 8 mars

Des tarifs d'entrée adaptés

Afin d'accompagner cette réouverture, jusqu'au 31 mars un tarif spécial est appliqué pour les adultes et les étudiants :

- **Tarif adultes : 4,40 €** contre 4,90 € en temps normal
- **Tarif étudiants : 2 €** contre 4,40 € en temps normal

Le 3 avril, l'entrée sera gratuite.

Horaires d'ouverture et accès

Les Bains des Docks sont ouverts **du lundi au dimanche de 10h à 17h30*** à compter du 8 mars.

***À compter du 29 mars 2021, l'heure de fermeture des Bains des Docks est décalée à 18h.**

Seul le bassin extérieur est accessible au public.

Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte.

Un protocole sanitaire renforcé

Pour permettre l'utilisation du bassin dans le cadre du respect des gestes barrières, un protocole sanitaire renforcé est mis en place, en lien avec **l'Agence Régionale de Santé (ARS Normandie)**.

Dès la réouverture le 8 mars, les usagers doivent se conformer aux différentes règles mises en place pour limiter le risque de propagation du virus de la Covid-19 :

- Une "**marche en avant**" est obligatoire dans l'établissement afin que les

nageurs ne puissent pas se croiser.

- La Fréquentation maximale instantanée (FMI) est limitée à **96 personnes maximum**.
- Les **vestiaires sont individuels et désinfectés** après chaque passage.
- Un **listing nominatif** est réalisé comportant les numéros de téléphone des usagers. Ce recensement est obligatoire pour accéder à l'équipement.
- Le **masque** est obligatoire jusqu'à la mise à l'eau.
- Du **gel hydroalcoolique** est mis à la disposition des usagers à l'entrée et à la sortie des vestiaires.
- **Aucune position statique** n'est autorisée.

Une dérogation de la Préfecture pour permettre l'exploitation du bassin extérieur

Les piscines sont actuellement fermées conformément aux dispositions du **décret du 29 octobre 2020**. Ce dernier fait une distinction entre les établissements sportifs de type X et les établissements de type PA (pour plein air). Seuls les établissements classés PA sont autorisés à accueillir du public.

Malgré son bassin extérieur de 50m bénéficiant des dégagements nécessaires et d'accès adaptés à la mise en place d'un protocole renforcé, le complexe aquatique des Bains des Docks est classé en type X. C'est pourquoi la Communauté urbaine a sollicité la Préfecture, qui lui a accordé une dérogation lui permettant d'exploiter le bassin extérieur. **Les autres bassins, en intérieur, restent inaccessibles jusqu'à nouvel ordre.**

Une fermeture technique les 1^{er} et 2 avril 2021 pour

changement de délégataire

Au terme d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat de délégation de service public, **Le Havre Seine Métropole a choisi la société PRESTALIS pour assurer l'exploitation de l'établissement** à compter du 1^{er} avril 2021 pour les 7 prochaines années.

Ainsi, les Bains des Docks seront fermés les 1^{er} et 2 avril pour permettre d'assurer la passation entre Vert Marine et le nouveau délégataire. Cette procédure est essentielle pour s'assurer du bon fonctionnement et garantir une bonne continuité de service aux usagers.



Les bains des docks

À PARTIR D'AVRIL 2021

RIEN NE CHANGE

MAIS TOUT CHANGE

AUX BAINS DES DOCKS

AVEC LE SOURIRE EN +

LE HAVRE SEINE METROPOLE PRESTALIS

Nouvel exploitant pour les Bains des Docks
©PRESTALIS